

HARCÈLEMENT : MENER UNE ENQUÊTE INTERNE EN ENTREPRISE

Formations courtes qualifiantes : Droit

Les entreprises font face à de plus en plus de signalements d'harcèlement moral et/ ou sexuel qui doivent donner lieu à des enquêtes. Le code du travail ne prévoit cependant pas de méthodologie spécifique pour mener ces dernières. Heureusement la jurisprudence a rendu plusieurs décisions sur le sujet qui permettent d'identifier des standards à respecter. En outre, le Barreau de Paris, le Conseil national des Barreaux ou encore le Défenseur des droits, ont fait part de recommandations, qu'il est important de connaître afin de mener utilement une enquête interne.

Prochaine session (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

30 janvier 2026 (inscriptions closes)

9 avril 2026

22 septembre 2026

Durée : 1 jour

Tarif : 490 Euros net de taxe

Les inscriptions sont ouvertes.



JE M'INSCRIS

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

- Reconnaître le harcèlement moral ou sexuel au travail
- Déterminer quand lancer une enquête interne et dans quels délais
- Définir qui peut mener l'enquête et qui doit être impliqué dans cette dernière
- Connaître les avantages et les inconvénients de mener l'enquête en interne ou de recourir à des cabinets externes spécialisés ou à des avocats
- Mener légalement et efficacement l'enquête et rédiger un rapport

Les + de la formation

L'intervenante a été amenée au cours de ses expériences professionnelles à mener ou à diligenter des enquêtes internes en qualité d'avocate externe, de directrice juridique puis de DRH, ce qui l'a amené à avoir un regard varié et complet sur le sujet.

Organisation

Contrôle des connaissances

Études de cas pratiques, mises en situation, analyses et critiques réalisés tout au long de la formation. Le dernier jour un test écrit d'évaluation des acquis sera proposé aux stagiaires

Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Membres de l'équipe pédagogique

Anne Severs, médiatrice, préalablement avocate en Droit social puis directrice juridique Europe du Sud et DRH France chez FedEx.

Admission

Conditions d'admission

Pré-requis : Avoir des connaissances de base en droit social.

Modalités d'inscription



JE M'INSCRIS

Information : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : [✉ rafcps@univ-paris1.fr](mailto:rafcps@univ-paris1.fr). Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.

Public cible

- Juristes
- DRH
- Membres de équipes RH, relations sociales et QHSE
- Responsables Relations Sociales
- Référent harcèlement de l'employeur
- Managers
- Membres du CSE et de la CSSCT

Tarifs

490 Euros net de taxe

Intra possible, nous consulter : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)